

COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX PARCOURSUP
Rentrée universitaire 2020 / 2021

Vu le code de l'Éducation ;

Vu les dispositions de la Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) ;

Le Président de l'Université Le Havre Normandie arrête :

Article 1 : La commission d'examen des vœux Parcoursup du PORTAIL Chimie, Sciences de la vie (L1 CSV) pour la rentrée universitaire 2020/2021, est présidée par

M. BULANT Marc - Professeur des universités

Article 2 : la commission est composée des 4 autres membres suivants :

NOM, PRENOM	FONCTION
COMESSE Sébastien	MDC
SARAFIAN Tristan	MDC
CUVILLIEZ Antoine	MDC
TAILLIER Catherine	MDC

Article 3 : Les modalités et critères d'examens des candidatures, susceptibles d'être communiqués sur demande suite à la décision du Conseil constitutionnel du 03 avril 2020, sont les suivants :

L'accès au portail n'est pas sélectif. Toutefois, un ordonnancement des candidatures est effectué.

Les critères utilisés sont prioritairement les notes obtenues dans les matières scientifiques (SVT et/ou Physique-Chimie et/ou Mathématiques) en Terminale ou à défaut en Première.

L'évaluation prendra également en compte certaines épreuves anticipées du Bac : écrit de Français, oral de Français ou Sciences.

L'autonomie du candidat ainsi que sa capacité à réussir dans l'enseignement supérieur seront aussi des éléments déterminants. Ces deux critères auront été attestés par le chef d'établissement et le professeur principal du lycée.

Pour les étudiants en reconversion ou en réorientation, les critères retenus seront les appréciations du conseil de classe et les notes obtenues particulièrement dans les champs disciplinaires mentionnés ci-dessus dans les formations suivies.

LE HAVRE, le 06/05/2020
Le Président de l'université
Pascal REGHEM